

Flash

Septembre 2024

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de septembre :

1. Journées du Courtage 23^{ème} édition
2. Arrivée d'un nouveau commercial au sein de l'équipe
3. L'ACPR met en garde le public contre la multiplication de fausses offres de prêt immobilier ou de rachat de crédit proposées par des individus usurpant l'identité de courtiers et d'établissements de crédit
4. Succession : à quels frais de notaire vous attendre ? (source : economie.gouv.fr)
5. Santé, alimentation, sédentarité
6. SMIC 2024 : il pourrait franchir la barre des 1 800 euros dès cet automne (source Prévissima)
7. Optimum Gestion Financière : L'été de la grande bascule

Journées du Courtage 23^{ème} édition

Un grand merci à tous nos partenaires, et visiteurs qui sont venus nous rencontrer et avec qui nous avons eu plaisir à échanger lors de ces 2 journées.

Nos délégués commerciaux restent à votre disposition pour découvrir plus en profondeur nos solutions d'assurance.

À très bientôt

L'équipe commerciale



Arrivée d'un nouveau commercial au sein de l'équipe

Nous avons le plaisir d'accueillir **Mathias Deyrieux** en qualité de Délégué Commercial au sein de la Direction Commerciale.

Il a pour mission d'animer et développer la région Rhône-Alpes, et nous vous remercions par avance de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver.

✉ mdeyrieux@optimumvie.com

☎ 06 03 78 36 88



L'ACPR met en garde le public contre la multiplication de fausses offres de prêt immobilier ou de rachat de crédit proposées par des individus usurpant l'identité de courtiers et d'établissements de crédit

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) alerte le public sur la recrudescence ces dernières semaines de fausses offres de prêt immobilier ou de rachat de crédit qui entraînent un risque de pertes importantes

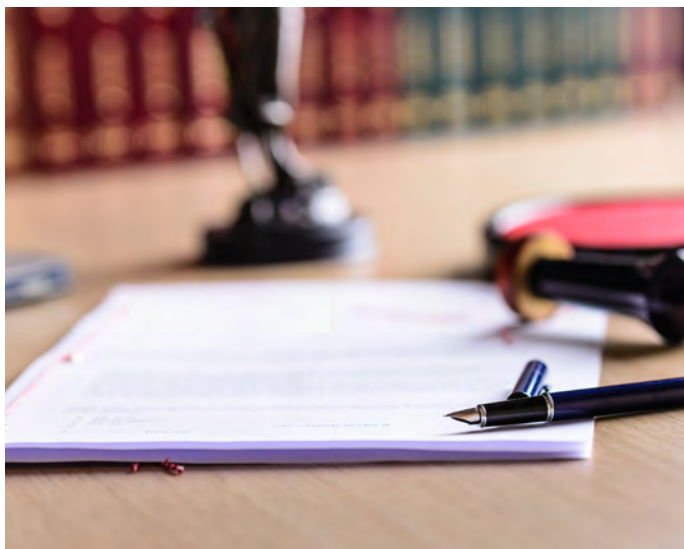
pour les victimes. Ces arnaques reposent dans leur grande majorité sur l'usurpation de l'identité de courtiers et d'établissements de crédit autorisés à exercer en France.

[Accès au communiqué de presse de l'ACPR](#)



Succession : à quels frais de notaire vous attendre ?

(source : economie.gouv.fr)



Article au complet sur : [Succession : à quels frais de notaire vous attendre ? | economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

Après le décès d'un proche, les héritiers doivent s'occuper du règlement de la succession du défunt. Devez-vous faire intervenir un notaire ? Quel est son rôle ? À quels frais s'attendre ? On fait le point.

Règlement de la succession : avec ou sans notaire ?

L'intervention d'un notaire est obligatoire pour régler une succession dans les cas suivants :

- Le patrimoine du défunt comporte un bien immobilier (dans ce cas, vous devrez faire établir l'attestation de propriété immobilière)
- Le montant de la succession est égal ou supérieur à 5 000 € (dans ce cas, vous devez faire établir l'acte de notoriété prouvant que vous êtes héritier)
- Il existe un testament
- Il existe une donation entre époux.

Dans tous les autres cas, le recours à un notaire n'est pas obligatoire.

Quel est le rôle du notaire dans l'ouverture de la succession ?

Une fois désigné par les proches du défunt, le notaire de la succession réalise un certain nombre de missions essentielles au règlement de la succession. Il doit notamment :

- Identifier précisément tous les héritiers du défunt
- Interroger le fichier central des dernières volontés (FCDDV) pour vérifier si un testament a été rédigé par le défunt
- Vérifier s'il y a une donation au dernier vivant effectué au profit du conjoint survivant
- Lister les donations effectuées de son vivant par le défunt
- Établir les actes permettant aux héritiers de justifier de leurs droits sur l'héritage : acte de notoriété listant les personnes appelées à recueillir la succession ainsi que leurs droits respectifs, attestation de propriété immobilière constatant la transmission des biens du défunt à ses héritiers, etc...
- Dresser le bilan complet du patrimoine du défunt (évaluation des actifs et des dettes éventuelles de la succession)
- Rédiger la déclaration de succession
- Calculer le montant des droits de succession et procède à leur paiement au Trésor public dans les 6 mois consécutifs au décès
- Effectuer le partage de la succession, selon les règles successorales.

Les frais de notaire dans une succession : quels sont les tarifs ?

Les frais de notaire correspondent à l'ensemble des sommes versées au notaire au titre des prestations qu'il réalise.

Ils comprennent :

- Des tarifs réglementés (ou émoluments) qui s'appliquent à la rémunération du notaire. Ils varient en fonction du type d'actes effectués par le notaire, mais étant réglementés, leur montant est identique quel que soit le notaire que vous choisissiez (voir le détail dans le tableau ci-dessous).
- Des tarifs non réglementés (honoraires par exemple) variables en fonction des prestations.

Succession : à quels frais de notaire vous attendre ? (suite)

(source : economie.gouv.fr)

Barème des émoluments (frais de succession) depuis le 1^{er} janvier 2021

Actes	Valeur du bien Tranche de l'assiette	Coût
Acte de notoriété		56,60 € (67,92 € TTC)
Inventaire		75,46€ (90,55€ TTC)
Certificat de propriété	< 3 120€	15,09 € (18,11 € TTC)
	> 3 120€	0,484 % de la valeur du bien
Attestation de propriété	De 0 à 6 500€	1,935 % de la valeur du bien
	De 6 500 à 17 000€	1,064 % de la valeur du bien
	De 17 000 à 30 000€	0,726 % de la valeur du bien
	> 30 000€	0,532 % de l'actif brut
Déclaration de succession	De 0 à 6 500€	1,548 % de l'actif brut
	De 6 500 à 17 000€	0,851 % de l'actif brut
	De 17 000 à 30 000€	0,580 % de l'actif brut
	> 30 000€	0,426 % de l'actif brut
Partage de la succession	De 0 à 6 500€	4,837 % de l'actif brut
	De 6 500 à 17 000€	1,995 % de l'actif brut
	De 17 000 à 60 000€	1,330% de l'actif brut
	> 60 000€	0,998 % de l'actif brut
Délivrance de legs avec décharge, quittance ou acceptation	De 0 à 6 500€	1,935 % de la valeur du bien
	De 6 500 à 17 000€	1,064 % de la valeur du bien
	De 17 000 à 30 000€	0,726 % de la valeur du bien
	> 30 000€	0,532 % de la valeur du bien
Délivrance de legs sans décharge, quittance ou acceptation	De 0 à 6 500€	0,967 % de la valeur du bien
	De 6 500 à 17 000€	0,532 % de la valeur du bien
	De 17 000 à 30 000€	0,363 % de la valeur du bien
	> 30 000€	0,266 % de la valeur du bien

Pour connaître les tarifs concernant les prestations effectuées avant le 1er janvier 2021, consultez la [page dédiée du site service-public.fr](#)

Comment connaître le tarif des frais de notaire que vous aurez à payer pour une succession ?

Quelle que soit la démarche que vous effectuez auprès du notaire, vous pouvez demander un devis écrit détaillé du montant des frais à régler ou un état prévisionnel du coût de l'opération.

Santé, alimentation, sédentarité

Manque d'activité physique et sédentarité : que préconise Santé publique France ? (Source Vie Publique)

Comment lutter contre le manque d'activité physique et la sédentarité ? | vie-publique.fr

En 2021, 73% des hommes et 59% des femmes atteignaient les recommandations en matière d'activité physique. Les recommandations de renforcement musculaire étaient moins appliquées : 31% chez les hommes et 20% chez les femmes. Plus d'un adulte sur cinq déclarait passer plus de sept heures par jour en position assise selon Santé publique France.

Les **résultats du baromètre Santé publique France 2021**, publiés dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire daté du 11 juin 2024, dressent un état des lieux des niveaux d'activité physique et de sédentarité des adultes en France en 2021. Ils font ressortir les populations et les territoires à prioriser en matière de prévention.

Produits alimentaires respectueux de l'environnement : des comportements fortement liés au budget des ménages

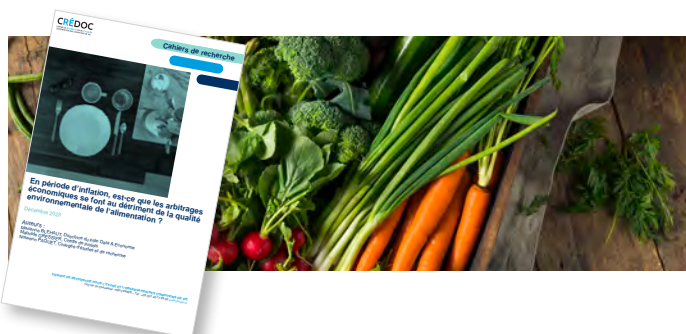
En période d'inflation, est-ce que les arbitrages économiques se font au détriment de la qualité environnementale de l'alimentation ? (credoc.fr)

La consommation de produits alimentaires respectueux de l'environnement varie selon le budget des foyers relève une récente enquête. Privilégier une alimentation limitant l'impact environnemental est plus répandu dans les catégories sociales aisées qui peuvent absorber le surcoût de ces produits, notamment en période d'inflation.

« *Entre 2021 et 2023, les aspirations à consommer des produits alimentaires impactant moins l'environnement ont particulièrement diminué* », constate une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), publiée en juin 2024.

Le document analyse notamment ([accès à l'enquête : https://www.credoc.fr/download/pdf/Rech/C356.pdf](https://www.credoc.fr/download/pdf/Rech/C356.pdf))

- Le lien entre comportements alimentaires limitant l'impact sur l'environnement et composition socio-démographique ;
- L'évolution de ces comportements en période d'inflation.



Les catégories sociales aisées achètent davantage de produits bio, locaux, de saison

Le souhait de limiter l'impact des aliments sur l'environnement existe dans toutes les classes socio-économiques. Mais, l'enquête du Crédoc montre des écarts entre trois groupes d'individus selon leurs comportements alimentaires :

- les personnes ayant plutôt un diplôme supérieur à Bac+2 et appartenant à des ménages aisés qui ont des comportements alimentaires impactant moins l'environnement (les « engagés ») ;
- les personnes des classes moyennes qui souhaitent consommer mieux mais ne le font pas faute de moyens (les « empêchés ») ;
- les individus qui disposent de revenus plus faibles et qui sont « en retrait par rapport à l'impact sur l'environnement que pourrait avoir leur consommation alimentaire » (les « éloignés »).

Le Crédoc montre que « *certaines aspirations à consommer des produits limitant l'impact de l'alimentation sur l'environnement sont plus fréquentes chez les catégories sociales aisées* ». Une consommation respectueuse de l'environnement (produits bio, de saison, locaux, sans huile de palme ou pêche durable, notamment) est en effet plus coûteuse et nécessite des revenus élevés. Les cadres et les professions libérales et intellectuelles supérieures fréquentent davantage les magasins bio, de vrac ou de vente directe que les autres catégories socioprofessionnelles (40% des ouvriers ne consomment jamais de produits bio, contre 11% des cadres). Les ménages qui ont un budget plus faible privilégient les produits préservant la biodiversité ou ayant peu d'emballages.

SMIC 2024 : il pourrait franchir la barre des 1 800 euros dès cet automne (source : Prévislima)

Initialement attendue pour cet été, une nouvelle hausse du montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) pourrait intervenir avant la fin de l'année 2024.

Pourquoi une nouvelle hausse du SMIC ?

Pour rappel, le SMIC est revalorisé :

- Au 1^{er} janvier de chaque année pour tenir compte de l'inflation ;
- En cours d'année, en cas de forte augmentation de l'indice des prix à la consommation hors tabac des 20 % des ménages les plus modestes. Chaque hausse d'au moins 2 % est automatiquement suivie d'un relèvement du SMIC dans les mêmes proportions.

En janvier 2024, le SMIC a connu une revalorisation de 1,13 % :

Montant du SMIC

	Montant du SMIC brut en 2023	Montant du SMIC brut en 2024 (à confirmer par voie réglementaire)	Gain brut
SMIC horaire	11,52 €	11,65 €	+ 13 centimes
SMIC mensuel pour un 35 h	1 747,20 €	1 766,92 €	+ 19,72 €
SMIC annuel base 35 h	20 966,40 €	21 203,04 €	+ 236,64 €

Source : www.previslima.fr - © Copyright

Rappelez-vous, une hausse automatique du SMIC était attendue cet été du fait de l'inflation. Mais, finalement, l'inflation définitive au mois de juillet ayant été moins importante que prévue.

Dans le détail, en juillet 2024, l'indice des prix à la consommation hors tabac des 20 % des ménages les plus modestes a progressé de 1,41 % par rapport à celui enregistré en novembre 2023. La barre des 2 % n'a donc pas encore été franchie.

Le SMIC ne sera donc pas revalorisé au troisième trimestre 2024, c'est-à-dire en août ou en septembre.

Reste à savoir quand interviendra cette revalorisation ? L'INSEE table sur cet automne à la faveur d'un regain de l'inflation cet été, qui pourrait se matérialiser en août. Il faudra donc s'armer d'encore un peu de patience et attendre les derniers chiffres pour acter ou non d'une augmentation prochaine du SMIC. Affaire à suivre.

Article au complet sur SMIC 2024 : [il pourrait franchir la barre des 1 800 euros dès cet automne - Previslima](#)



Optimum Gestion Financière : L'été de la grande bascule

La Réserve fédérale américaine (« Fed ») a finalement enclenché son cycle d'assouplissement monétaire depuis la 1^{ère} hausse des taux de mars 2022. Un revirement attendu tandis que la Banque centrale européenne (« BCE ») et la Banque du Canada ont pivoté dès juin. Ces assouplissements monétaires sont justifiés par la désinflation. En effet, les prix à la consommation progressent de 2,5 % aux États-Unis en août, un niveau proche de l'inflation en zone euro (2,2 %) et au Canada (2,0 %). Cette tendance devrait se poursuivre, car les prix de l'énergie restent contenus, la progression des salaires a ralenti et les prix à la production sont en baisse en zone euro et en Chine. C'est pourquoi les banques centrales vont poursuivre leur assouplissement monétaire dans les prochains mois. Les investisseurs s'attendent à 6 baisses de taux dans les 10 prochains mois en zone euro, soit un taux de dépôt qui passerait de 3,5 % à 2,0 %.

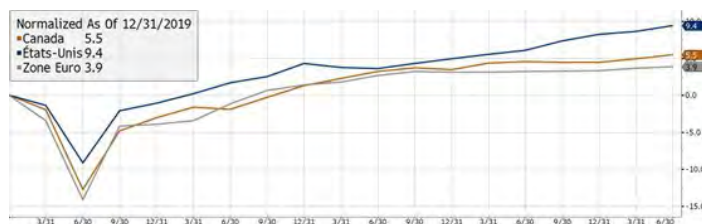
La baisse des taux directeurs est synonyme de performance

Les coupes de taux directeurs favorisent les obligations et stimulent l'économie, ce qui est bénéfique pour les actions. Sur les 5 années qui ont suivi la 1^{ère} baisse de taux de la BCE en octobre 2008, les actions européennes ont progressé de 11,6 % par an et les obligations ont progressé de 5,8 % par an¹. Second exemple historique, l'assouplissement monétaire débuté en avril 2001 a coïncidé avec une performance annualisée 5 ans de 2,1 % pour les actions européennes et 5,7 % pour les obligations.

Diversifier ses investissements en Amérique du Nord

À l'inverse de l'Amérique du Nord, la zone euro peine à se remettre de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, en particulier l'Allemagne dont le PIB a reculé de -0,1 % entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2024. En effet, le PIB canadien a progressé de 5,5 % par rapport à son niveau pré pandémie, un rythme plus rapide que celui de la zone euro (+3,9 %). L'écart avec les États-Unis (+9,4 %) est encore plus important. Ce différentiel se retrouve dans les performances des actions. Depuis fin 2019, les actions américaines progressent de 14,1 % par an² grâce à la technologie. Sur la même période, les actions canadiennes rapportent 8,9 %² par an, alors que les actions européennes gagnent 6,9 %² par an. L'Amérique du Nord permet à un investisseur européen de diversifier son portefeuille et d'améliorer sa performance.

PIB réel par région



Source : Bloomberg, OGF

Plus récemment, la croissance canadienne du 2^e trimestre a été plus forte qu'attendue grâce à l'investissement et aux dépenses gouvernementales, alors que la consommation décélère. Des perspectives encourageantes pour les entreprises canadiennes. Notre stratégie d'actions canadienne bénéficie également des excellentes performances de Celestica (électronique) et Dollarama (distribution).

Performances nettes de frais de gestion (%)	2024	2023	10 ans ²
Optimum Actions	7,1	12,8	64,7
Optimum Actions Internationales	7,5	14,0	83,6
Optimum Actions Canada (R)	12,4	11,5	50,2
Optimum Patrimoine	4,4	10,0	47,6
Optimum Obligations	1,3	4,8	0,0

Au 13 septembre 2024

1 - Indices Bloomberg
2 - En euro au 13 septembre 2024

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com
optimumvie.com/linkedin

